AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

Projet de catégorie B (soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement : Silly, Enghien, Soignies, Ath et Lessines.

Virya Energy Invest Belgium, Edingensesteenweg 249, 1500 Halle, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique de classe 1 pour :

La construction et l'exploitation de 2 éoliennes accompagnées de chemins d'accès et d'aires de montage, la pose de câbles électriques et d'une cabine de tête sur les territoires des communes de Silly et Enghien, le long de l'E429, entre la rue Petit Bruxelles (Bassilly) et la rue de Horlebecq (Marcq).

Conformément aux dispositions relatives au Code de l'Environnement et des articles D29-5, une réunion d'information préalable sera organisée le :

Le lundi **23 novembre 2026 à 19h00**

Salle « Hall SillySports »

Square Camille Theys, rue Thabor 70, 7830 Bassilly

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de 15 jours à l'administration communale de Silly et d'Enghien sur rendez-vous et à distance via ce lien : https://virya-energy.com/fr/actualites/

Cette réunion d'information a pour objet de :

1. Permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences ;
5. Réaliser un appel à manifestation d'intérêt à participer au projet éolien émis à destination des citoyens.

Suite à cette réunion , toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations et suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être prises en considération par le porteur du projet, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit à l'attention du Collège communal de Silly (environnement@silly.be - Rue Saint-Pierre 2, 7830 Silly) ou d'Enghien (environnement@enghien-edingen.be - Avenue Reine Astrid 18b, 7850 Enghien) en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie à Virya Energy Invest Belgium, Edingensesteenweg 249, 1500 Halle (à l'attention de Célia Nennen).

Des informations peuvent être obtenues auprès de Virya Energy, Célia Nennen, Edingensesteenweg 249, 1500 Halle ou à l'adresse suivante : celia.nennen@virya-energy.com.